

Membres titulaires	: 34
En exercice	: 34
Présents	: 23
Votants	: 27
Convocation et affichage	: 10/10/2018
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Ronan PHILIPPE

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Céline BONNET, Brigitte BOURRET, Dominique CHAMBON, Martine CHAMBON, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Jean-Luc FANGET, Christian FOREL, Patrice GIRARD, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Daniel MISERY, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE, Thomas TOULARASTEL, Alain ZAHM.

Pouvoirs : Sylvie BONNET (pouvoir à Simon PLENET), Denis DUCHAMP (pouvoir à Ronan PHILIPPE), Yves FRAYSSE (pouvoir à Laurent TORGUE), Marie-Claire MICHEL (pouvoir à Edith MANTELIN).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Jean-Yves BONNET, Yves BOULANGER, Virginie FERRAND, Benoit GAUTHIER, Alain THOMAS, Armand VALLET

BC-2018-326 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - AIDES TPE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - AIDES DIRECTES A LA MODERNISATION ET A LA CREATION DES ENTREPRISES ARTISANALES ET COMMERCIALES AVEC POINT DE VENTE ET VITRINES

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'octroi des subventions aux huit entreprises susmentionnées, conformément au tableau ci-dessus, pour un montant total maximum de 51 641 €, AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération, CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2018-327 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - HABITAT - AIDE A LA REALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPAH-RU COEUR DE VILLE HISTORIQUE D'ANNONAY - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A UN PROPRIETAIRE OCCUPANT

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'octroi d'une aide financière de 6000 € maximum à [REDACTED] pour les travaux d'amélioration d'un logement, PRECISE que le montant de la subvention accordée pourra être réajusté à la baisse en fonction du montant final des travaux sur présentation des factures acquittées, AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier, AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à réaliser toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2018-328 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - HABITAT - AIDE A LA REALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPAH-RU COEUR DE VILLE HISTORIQUE D'ANNONAY - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A UN PROPRIETAIRE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'octroi d'une aide financière de 2 111 € maximum à [REDACTED] pour les travaux d'amélioration d'un logement,
PRECISE que le montant de la subvention accordée pourra être réajusté à la baisse en fonction du montant final des travaux sur présentation des factures acquittées,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à réaliser toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2018-329 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - HABITAT - DEMARCHE DE SIMPLIFICATION ET DE DEMATERIALISATION DES PROCEDURES DE L'ANAH EN ARDECHE - SIGNATURE D'UNE CHARTE DE BONNES PRATIQUES POUR LE MONTAGE ET L'INSTRUCTION DES DOSSIERS
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité
APPROUVE les termes de la charte de bonnes pratiques pour le montage et l'instruction des dossiers Anah, ci-annexée,
AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer la charte et toute pièce se rapportant à la présente délibération,
CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2018-330 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - SITE LA PEYRE - CESSION DE PARCELLES AU PROFIT D'ARDÈCHE HABITAT POUR LA CONSTRUCTION D'UN CASERNEMENT DE GENDARMERIE AVEC LOGEMENTS
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,
Par 27 voix votant pour
Par 1 voix votant contre : René SABATIER
Ne prenant pas part au vote : Edith MANTELIN
APPROUVE la cession des parcelles AB 473 – 474 – 475 – 476 - 477 – 478 – 479 – 480 – 481 – 482 – 483 – 484 – 485 – 486 – 488 – 489 – 490 sises au site La Peyre à Annonay au profit d'Ardèche Habitat porteur du projet de construction d'une caserne de gendarmerie et de logements.
FIXE le prix de cession du tènement immobilier à 467 520 €.
DIT que les frais de notaire impliquant éventuellement la levée de toute servitude sur le foncier concernant le projet, seront supportés par Ardèche Habitat.
AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération,
CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 22/10/2018
Pour extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Bureau Communautaire

Le Président
Simon PLENET

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées cecî, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité.
Affiché le 22/10/2018 en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales